

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 12 décembre 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 10 décembre 2023, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Date de l'affichage : 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, MICHEL Jean-Marc, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : PRADIER Éric, AUBERT Julien, ROGIER Olivier (pouvoir à Florent PASCAL), GIRARD Hervé (pouvoir à Georgette DESCHANELS), GOUNON Lauriane (pouvoir à Jean-Jacques ARAKELIAN), FAUCUIT Georges (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Participaient à la réunion : Agnès AUDIBERT, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Georgette DESCHANELS

Objet : Tarification 2024

CS202312011

Mr Le Président présente les propositions faites par la commission finance qui s'est réunie le 4 décembre 2024.

Eau potable :

Part fixe « Abonnement eau » pas d'évolution des tarifs

Part variable « consommation Eau » application de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur la base du mois d'octobre avec indice IPC octobre 2023 de 4 %

Tarifs Eau pour les communes de Montselgues et Ste Marguerite Lafigère entrantes au 1^{er} janvier 2024 – maintien des tarifs communaux

Assainissement collectif :

La convergence tarifaire est toujours en cours sur les 8 communes actuelles, évolution de la part fixe abonnement annuel ainsi que la part variable consommation au m³

Tarifs Assainissement collectif pour les communes de Montselgues et Ste Marguerite Lafigère entrantes au 1^{er} janvier 2024 – maintien des tarifs communaux

Proposition grille tarifaire 2024

Distribution de l'Eau Potable			
Communes de Les Assions, Chambonas, Gravières, Malbosc, Payzac, Les Salelles, Les Vans, St Genest de Beauzon	Consommation Eau :	1 ^{ère} tranche :	1,8675 €HT /m ³
		A partir du 16 ^{ème} m ³ :	2,4648 €HT /m ³
	Abonnement Eau :	diam 15-20 :	100,00 € HT
		diam 30 :	165,00 € HT
		diam 40 :	230,00 € HT
		diam 60 et plus :	325,00 € HT
Commune de Montselgues	Consommation Eau :		1,20 € HT/m ³
	Abonnement Eau :		50,00 € HT
Commune de Ste Marguerite Lafigère	Consommation Eau :	1 ^{ère} tranche :	1,30 € HT/m ³
	Abonnement Eau :	A partir du 301 ^{ème} m ³	0,60 € HT/m ³
Communes de Les Assions, Chambonas, Gravières, Malbosc, Payzac, Les Salelles, Les Vans, St Genest de Beauzon, Montselgues, Ste Marguerite Lafigère	Autres tarifs eau potable :	Frais de mutation (accès au service de l'eau) :	40,00 € HT
		Frais de fermeture définitive :	60,00 € HT
		Frais d'étalonnage compteur :	150,00 € HT
		Frais pour fermeture/réouverture temporaire :	120,00 € HT
		Frais pour déplacement abusif d'un agent :	60,00 € HT
		Frais de fermeture réouverture pour impayé :	60,00 € HT
		Frais pour impossibilité de relève compteur :	120,00 € HT
		Frais de remplacement de compteur diam 15-20 détérioré du fait de l'utilisateur :	50 € HT
Frais de remplacement compteur autre diamètre détérioré du fait de l'utilisateur :	Sur devis		
Frais d'analyse bactériologique de l'eau potable à la demande d'une commune adhérente :	30,00 € HT		

Collecte des eaux usées		
Commune	Abonnement annuel	Consommation au m ³
Les Assions :	92,00 € HT	1,00 € HT
Chambonas :	100,00 € HT	1,25 € HT
Gravières :	92,00 € HT	1,00 € HT
Malbosc :	92,00 € HT	1,00 € HT
Payzac :	92,00 € HT	1,50 € HT
Les Salelles :	92,00 € HT	1,00 € HT
St Genest de Beauzon :	92,00 € HT	1,25 € HT
Les Vans :	92,00 € HT	1,33 € HT
Montselgues :	-	0,60 € HT
Ste Marguerite Lafigère	50,00 € HT	0,80 € HT

Autres tarifs Assainissement collectif	Frais de mutation (accès au service assainissement) :	10,00 € HT
	Frais de contrôle de conformité : (branchement existant en cas de cession immobilière ou modification de bâtiment)	200,00 € TTC
	Frais de majoration non-conformité raccordement :	100 % du montant de la redevance annuelle
	Frais de majoration non raccordement au réseau :	100 % du montant de la redevance annuelle

La commission finance propose également qu'à compter de janvier 2024, un comité de pilotage tarification se mette en place pour travailler sur la convergence tarifaire et la refonte de la grille de tarification. Ce comité pourrait être composé des membres de la commission finance et des élus du comité qui le souhaitent.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider les tarifs 2024 tels que présentés et décide d'instituer un comité de pilotage tarification dès janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
 Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
 Le Président,
 Jean-Marc MICHEL.


